

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) – 2021

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.

Elles doivent relater les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que celles relatives aux relations financières entre commune et EPCI.

Le ROB porte également sur les engagements pluriannuels avec le cas échéant les autorisations de programme correspondantes.

Enfin, le rapport doit afficher les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives et le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'état dans le département pour être exécutoire.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au président de l'EPCI de rattachement et au préfet dans un délai de quinze jours.

Le contexte économique et réglementaire doit être pris en considération dans la définition des orientations budgétaires.

Présentation générale

a) Contexte économique

La crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (-18,9% sur un an au 2ème trimestre). Une fois les contraintes du confinement progressivement desserrées, la consommation a nettement rebondi. Les achats de biens des ménages ont retrouvé dès le mois de juin leur niveau de février. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le confinement et des décisions anticipées suite notamment à des remises très importantes effectuées par les constructeurs automobiles. Ce sursaut de la consommation pourrait donc se tempérer par la suite. En outre, il n'a pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle ; la demande a en effet été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Par ailleurs, un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre cette année. Dans la loi de finances adoptée en décembre, le gouvernement est parti sur une hypothèse de récession de 11% en raison du second confinement. La BCE devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Au regard des prévisions économiques, notamment l'INSEE, cette hypothèse peut être qualifiée de pessimiste.

PIB en volume	% d'évolution			PIB base 100 en 2019		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
LFI 2021 (déc 2020)	-11,0%	+6,0%	nc	89,0	94,3	
PLF 2021 initial (oct 2020)	-10,0%	+8,0%	+3,5%	90,0	97,2	100,6
PLFR 4 2020	-11,0%			89,0		
INSEE (déc 2020)	-9,0%			91,0		
Commission Européenne (novembre 2020)	-9,4%	+5,8%	+3,1%	90,6	95,9	98,8
Banque de France (sept 2020)	-8,7%	+7,4%	+3,0%	91,3	98,1	101,0
OCDE (sept 2020)	-9,5%	+5,8%		90,5	95,7	
Consensus Forecast (sept 2020)	-9,5%	+6,9%		90,5	96,7	
FMI (octobre 2020)	-9,8%	+6,0%	+2,9%	90,2	95,7	98,4

Source : FCL - Gérer la Cité

b) Evolution de l'inflation

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que, depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). Après un pic en 2018, l'IPCH ne cesse de diminuer. En novembre 2020, la progression s'établit à 0,2% contre 1,2% en 2019 et 2,2% en 2018.

Les hypothèses du gouvernement, associées à la loi de finances, sont une inflation de +0,7% en 2021, un niveau qui resterait très faible en raison d'une hypothèse de quasi-stabilité des prix du pétrole.

Inflation moyenne annuelle	2020	2021	2022
PLF 2021	+0,5%	+0,7%	+1,0%
FMI (octobre 2020)	+0,5%	+0,6%	+1,0%
Commission Européenne (novembre 2020)	+0,5%	+0,9%	+1,5%
Banque de France (sept 2020)	+0,5%	+0,6%	+1,0%
OCDE (sept 2020)	+0,4%	+0,5%	

Source : FCL - Gérer la Cité

c) Une nette dégradation des comptes publics

En 2019, le déficit atteint 73 milliards d'euro soit 3% du PIB, en augmentation par rapport à 2018 (2,3%, 54,1 Md€).

La sécurité sociale présente un excédent de 14,4 Md€, en croissance de 2,7 Md€. Les APUL (Administrations Publiques Locales) présentent un léger déficit.

C'est le budget de l'ETAT qui enregistre la plus forte progression. Les deux raisons majeures de cette évolution sont :

- Un coût ponctuel de 20 Md€ lié à la transformation en baisse de charges du CICE (Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et pour l'Emploi) qui aggrave le déficit de 0,9 points de PIB.
- Plus de 7 Md€ de mesures nouvelles adoptées le 24 décembre 2018, suite au mouvement des gilets jaunes.

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation	
	2018	2019	2018	2019	en Md€	en %
Solde public						
Adm. Publiques Centrales	-2,9%	-3,6%	-68,4	-86,4	-18,0	26,3%
APUL (1)	0,1%	0,0%	2,7	-0,9	-3,6	135%
Sécurité Sociale	0,5%	0,6%	11,7	14,4	+2,7	23%
Ensemble	-2,3%	-3,0%	-54,1	-73,0	-18,9	35,0%

(1) Administrations Publiques Locales

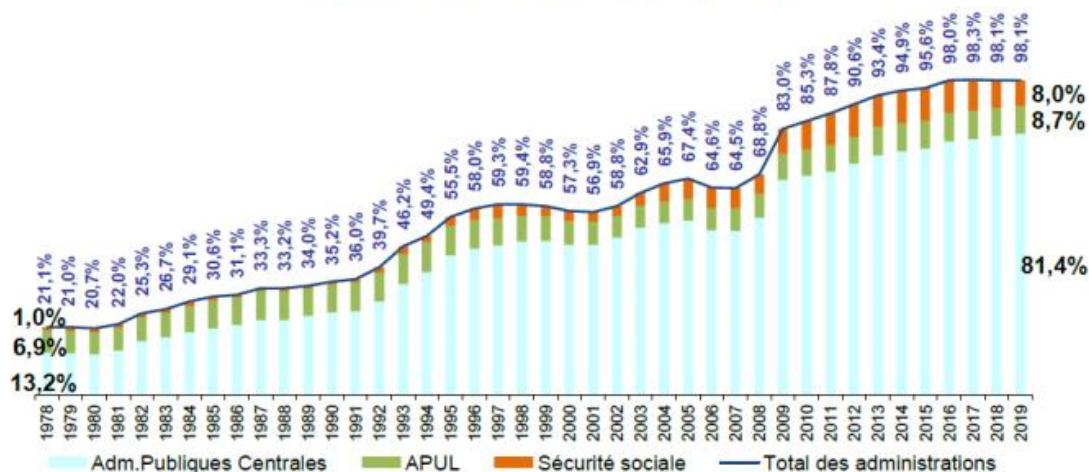
Source : FCL - Gérer la Cité - Comptes de la Nation

L'accroissement du déficit des collectivités locales s'explique par une forte accentuation de l'investissement.

Leur CAF présente toutefois une nette augmentation en 2019 avec des recettes de fonctionnement qui ont progressé un peu plus vite qu'en 2018 (+2,8% contre 2,2 en 2018).

Si l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement reste plutôt limitée (+1,7%), ce niveau est supérieur à l'année 2018 (+0,8%). L'endettement public reste stable en points de PIB, il progresse de 63,6 Md€ mais reste stable à 98,1% du PIB. Les Administrations Publiques Locales présentent quant à elles un endettement en croissance de 4,6 Md€.

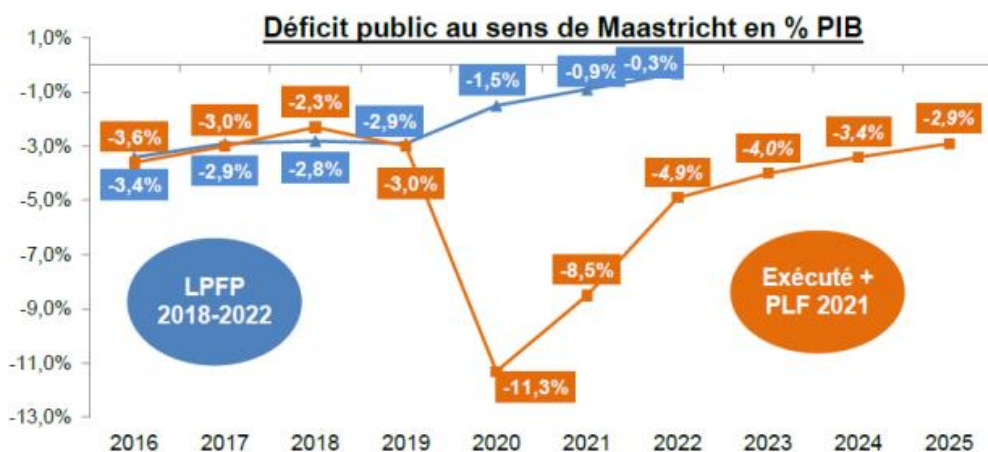
Endettement des administrations en % du PIB



Source : FCL - Gérer la Cité - Comptes de la Nation

d) Effet de la crise sanitaire exceptionnelle liée à la COVID 19

En 2020, en points de PIB, le déficit public passerait les 11% et resterait très élevé en 2021. Au regard de cette trajectoire, la France ne respecterait pas ses engagements européens en matière de déficit avant 2025.



Source : FCL - Gérer la Cité

Un plan de relance de 100 Md€ annoncé est porté pour 86 Md€ par l'Etat et pour 14 Md€ par d'autres opérateurs. Il comprend 64 Md€ de dépenses et 20 Md€ d'allègements d'impôts de production.

Ce plan de relance est rendu très peu lisible par la superposition de mesures destinées à s'appliquer sur des temporalités différentes, de crédits nouveaux et du recyclage de dispositifs existants. Une partie des crédits ont déjà été mobilisés en 2020, et le solde sera progressivement inscrit à partir de 2021.

Parmi les thématiques ciblées, certaines concernent directement les collectivités :

- Rénovation énergétique à destination des bâtiments publics des collectivités,
- Biodiversité et lutte contre l'artificialisation, avec des mesures en faveur de la densification et du renouvellement urbain et de la modernisation des réseaux d'eau notamment,
- Infrastructures et mobilités vertes,
- Culture : soutien aux filières et rénovation patrimoniale,
- Cohésion territoriale : clause de sauvegarde du bloc communal, avances en faveur des départements, abondement du DSIL.

e) Le projet de loi de finances pour 2021 et les finances locales

Dans le cadre du PLF 2021, les concours financiers de l'Etat dépassent les 51 Md€, dont 26,8 milliards d'euros de DGF et 2.9 milliards d'euros pour les dotations d'investissement (DETR, DSIL...), sommes qui restent stables par rapport à 2020.

L'année 2021, voit l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation. Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

A compter de 2021, les communes et EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat. En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place. Les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de THRP. LA TFPB est corrigée avec un coefficient correcteur, incluant des frais de gestion de fiscalité locale perçus par l'Etat.

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par une fraction de TVA nationale calculée sur une assiette de référence de TVA de l'année N et définitivement fixée une fois le produit de TVA connu.

Le coefficient correcteur de chaque commune sera déterminé au premier trimestre 2021 une fois connus les montants définitifs de recettes fiscales perçues en 2020 lors de la confection des comptes de gestion de la direction générale des finances publiques. Ils seront ensuite communiqués à chaque préfecture par la direction générale des collectivités locales.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le budget 2021 de la Commune de Commequiers.

f) Equilibre général du projet de budget 2021 de la Commune de Commequiers

Les éléments présentés dans ce rapport sont provisoires puisque le projet de budget à ce stade est établi sans connaître le montant des dotations d'Etat et des bases fiscales qui ne seront notifiés à la commune qu'à la fin du 1er trimestre 2021, au mieux.

La proposition de budget 2021 est donc construite à taux fiscaux constants.

Le budget communal est voté en fonctionnement par chapitre et en investissement par opération.

En fonctionnement, la disponibilité des crédits s'apprécie donc au chapitre.

En investissement, la notion d'opération regroupe tous les articles comptables nécessaires pour la réalisation de l'opération. Le Conseil Municipal vote ainsi un crédit global sans se soucier de la ventilation comptable.

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

a) La capacité d'autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (CAF) appelée aussi épargne brute correspond à l'excédent résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet à une collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement	2018	2019	2020
Charges à caractère général	523 833.47	536 709.71	423 623.45
Charges de personnel	972 546.17	1 021 997.69	953 270.55
Autres charges de gestion courante	166 514.10	172 680.90	196 161.93
Charges financières	88 930.38	82 576.21	76 149.87
Charges exceptionnelles	7 270.70	72 997.89	21 825.30
Atténuations de produits	0.00	1 564.00	1 554.00
TOTAL	1 759 094.82	1 888 526.40	1 672 585.10

Recettes réelles de fonctionnement	2018	2019	2020
Atténuation de charges	29 484.75	73 423.85	21 100.50
Produits des services et ventes diverses	351 734.74	399 196.86	306 351.25
Impôts et taxes	1 375 470.61	1 435 645.62	1 478 924.67
Dotations, participations	609 554.91	657 915.90	706 714.63
Autres produits gestion courante	34 545.63	97 152.70	12 895.07
Produits financiers et exceptionnels	3 200.73	1 386.32	60 234.20
TOTAL	2 403 991.37	2 664 721.25	2 586 220.32

	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	1 759 094.82	1 888 526.40	1 672 585.10
Recettes réelles de fonctionnement	2 403 991.37	2 664 721.25	2 586 220.32
CAF	644 896.55	776 194.85	913 635.22

Concernant la fiscalité, celle-ci a évolué progressivement depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	13.30	13.57	13.77	13.98	14.12	14.12
Foncier bâti	14.17	14.45	14.67	14.89	15.04	15.04
Foncier non bâti	42.34	43.19	43.84	44.50	44.95	44.95
	+ 1.5%	+ 2%	+ 1.5%	+1.5%	+1%	+ 0%

b) La capacité d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement du budget général 2014-2020.

Dépenses d'investissement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Travaux, équipements, acquisitions (chapitres 20-204-21-23)	899 294.55	642 670.65	1 297 898.35	1 473 306.02	763 294.54	825 669.77	977 506.69

Principales réalisations 2020 :

- Achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques
- Eclairage du terrain de football
- Habillage mural dans la salle du conseil municipal
- Acquisition des serveurs mutualisés avec la Communauté de Communes
- Travaux (toujours en cours et bientôt finalisés) d'un boulodrome couvert (phase 1 de la réhabilitation et mise aux normes sécurité et accessibilité des infrastructures sportives)
- Travaux de réseaux et de voirie Rue de la Barre et abords de l'école Saint Pierre
- Fin des travaux d'urgence de sauvegarde du château.

Répartitions des financements					
	2016	2017	2018	2019	2020
Autofinancement	267 036.31	231 592.75	609 865.34	712 484.11	792 309.52
Subventions et participations	128 436.98	8 480.25	141 037.99	369 842.31	147 268.59
Dotations, excédents de fonctionnement	505 821.53	823 137.39	943 176.15	829 612.70	999 807.47
Emprunt	700 000.00	1 400 000.00	0.00	0.00	0.00
Autres fonds					
TOTAL	1 601 294.82	2 463 210.39	1 694 079.48	1 911 939.12	1 939 385.58

c) La situation d'endettement

Caractéristiques des emprunts :

La dette contractée au budget principal est composée de 6 emprunts, tous à un taux fixe.

En 2020, la Commune n'a pas mobilisé de ligne de trésorerie pour financer les dépenses, elle n'a souscrit aucun emprunt.

Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 2 689 081.57€.

La capacité de désendettement

En termes d'endettement, l'indicateur de référence est la « capacité de désendettement » calculée en nombre d'années. Ce dernier mesure le nombre d'années théorique nécessaire au remboursement total du capital de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait, à montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement.

Encours de la dette	2 689 081.57
Recettes réelles de fonctionnement	2 586 220.32
Dépenses réelles de fonctionnement	1 672 585.10
Excédent de fonctionnement	913 635.22
Capacité de désendettement	2.94 ans

Cette capacité de désendettement constitue un niveau sain.

PERSPECTIVES ET EXERCICE 2021

1. BUDGET PRINCIPAL

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2021.

Le budget 2021 devra traduire les orientations suivantes :

- une légère augmentation des impôts directs afin de continuer l'effort fiscal, effort pris en considération par l'Etat lors des différentes péréquations conduisant au calcul des dotations de fonctionnement;
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement de la commune sur le long-terme ;
- Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants, notamment les équipements sportifs ;
- Trouver des solutions innovantes pour mutualiser les dépenses chaque fois que cela sera possible, notamment avec d'autres communes et la Communauté de Communes ;
- Chercher de manière systématique l'accompagnement des projets via des financements publics (subventions Etat, Région, Département, Communauté de Communes).
- La recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune (mécénat, financement participatif...).

Il est à noter que l'estimation des recettes et des dépenses effectuées pour la préparation budgétaire 2021 ne prend pas en compte les impacts éventuels liés à l'évolution de la situation sanitaire dans la mesure où il n'est pas possible de les prévoir avec exactitude à ce jour.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Au regard de la situation sanitaire de 2020 et le budget ayant été voté en juin 2020 « a minima », en pleine crise sanitaire et avant le second tour des élections municipales, il est proposé de faire également référence au BP 2019, plus représentatif d'une gestion « habituelle ».

a) Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES	Observations	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges à caractère général (chapitre 011)	<i>Eau, électricité, carburant, alimentation, entretiens...</i>	630 130,00	582 200,00	423 623,45	703 875,00
Charges de personnel (chapitre 012)	<i>Salaires, cotisations</i>	1 032 420,00	995 000,00	953 270,55	1 082 000,00
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	<i>Subvention de fonctionnement, indemnités...</i>	174 240,00	209 810,00	196 161,93	251 310,00
Charges financières (chapitre 66)	<i>Intérêts d'emprunt</i>	83 835,46	78 000,00	76 149,87	72 000,00
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	<i>Subventions aux budgets annexes</i>	105 692,75	67 191,41	21 825,30	75 154,86
Atténuations de produits (chapitre 014)	<i>Dégrèvement taxe foncière (jeunes agriculteurs)</i>	900,00	3 000,00	1 554,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REEL)		2 027 218,21	1 935 201,41	1 672 585,10	2 186 339,86

DEPENSES	Observations	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Virement à la section investissement (chapitre 023)		454 000,00	571 810,47	-	388 015,14
Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)	<i>Amortissement, immobilisation sorti de l'actif</i>	63 184,27	40 000,00	125 032,05	78 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (ORDRE)		517 184,27	611 810,47	125 032,05	466 515,14

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
	2 544 402,48	2 547 011,88	1 797 617,15	2 652 855,00

Charges à caractère général (chapitre 11) :

L'augmentation proposée de ce chapitre correspond principalement à plus de dépenses pour l'entretien de la voirie (+ 60 000€).

Charges de personnel (chapitre 12) :

En 2020, au regard de la situation sanitaire, les saisonniers, notamment au sein de l'Accueil de Loisirs, n'ont pas été embauchés. En effet, il n'était pas permis de faire des camps de vacances, comme habituellement.

L'augmentation proposée en 2021 correspond :

- A trois remplacements de congés maternité (remboursement des indemnités journalières à venir en recettes de fonctionnement),
- Au recrutement d'un(e) Directeur(Directrice) Enfance-Jeunesse,
- A la création d'un emploi aidé (PEC) pour l'entretien des espaces verts aux services techniques à raison de 22h par semaine (remboursement des aides de l'Etat à venir en recettes de fonctionnement),
- Au recrutement sur un poste vacant aux services techniques tout en anticipant le départ en retraite de l'agent en charge des marchés,
- Au renforcement du service administratif avec un emploi annualisé à 25heures hebdomadaires à l'accueil et l'évolution de l'agent d'accueil vers un poste d'assistante administrative,
- Mais aussi à la suppression du poste de policier municipal.

Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

L'augmentation est principalement due au montant sur l'année des indemnités des élus dans une commune de plus de 3500 habitants (en 2020, uniquement sur 6 mois car les 6 premiers mois, il y avait uniquement le Maire et 5 adjoints).

Charges financières (Chapitre 66) :

Les charges financières continuent à diminuer. Il n'a pas été fait d'emprunt en 2020 et il n'est pas envisagé d'en faire en 2021.

Charges exceptionnelles (Chapitre 67) :

L'augmentation de ce chapitre correspond principalement à l'inscription d'une subvention d'équilibre plus importante à destination du budget annexe « Commerces-Cabinet médical ».

Atténuations de produits (Chapitre 14) :

Il s'agit du dégrèvement de la taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs sur la taxe foncière non bâtie qui varie selon les années.

b) Les recettes de fonctionnement :

La proposition des recettes en section de fonctionnement se veut prudente.

RECETTES	Observations	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Résultat de fonctionnement (chapitre 002)	<i>Excédent fonct.</i>	46 955,89	-	-	-
Atténuation de charges (chapitre 013)	<i>Remboursements liés au personnel</i>	21 300,00	6 300,00	21 100,50	30 000,00
Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	<i>Occupation du domaine public, RS, ALSH...</i>	359 230,00	307 105,00	306 351,25	380 250,00
Impôts et taxes (chapitre 73)	<i>Produits issus de la fiscalité</i>	1 382 542,73	1 439 856,88	1 478 924,67	1 456 043,00
Dotations, subventions et participations (chapitre 74)	<i>DGF, DSR, DNP, Départements, CAF...</i>	569 100,00	707 250,00	706 714,63	685 572,00
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	<i>Locations salles, refacturat°, excédent budget annexe</i>	90 340,53	11 500,00	12 895,07	15 990,00
Produits financiers (chapitre 76)	<i>Parts sociales</i>	0,00	-	2,13	0,00
Produits exceptionnels (chapitre 77)		0,00	-	60 232,07	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (REEL)		2 469 469,15	2 472 011,88	2 586 220,32	2 567 855,00

RECETTES	Observations	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)	<i>Travaux en régie et moins value</i>	75 000,00	75 000,00	46 951,62	85 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (ORDRE)		75 000,00	75 000,00	46 951,62	85 000,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
	2 544 469,15	2 547 011,88	2 633 171,94	2 652 855, 00

Atténuations de charges (Chapitre 13) :

Il s'agit des remboursements liés aux congés maternités, aux différents arrêts de travail des agents, à l'aide pour l'apprentissage en 2021.

Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

L'augmentation est due aux remboursements des frais de fonctionnement et de personnel par la Communauté de Communes dans le cadre de la prise de compétence partielle concernant l'accueil de loisirs. Le montant des remboursements est lié aux nombres d'heures vendues aux familles utilisatrices du service.

En 2020, les services ayant été fermés pendant plusieurs semaines, il y a eu moins d'heures et de repas vendus dans les services périscolaires.

Impôts et taxes (Chapitre 73) :

La hausse prévisible de ces recettes est essentiellement liée à l'évaluation de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74) :

Des dotations exceptionnelles avaient été enregistrées en 2020 (Recensement, élections, Service minimum d'accueil suite aux grèves de décembre 2019 et janvier 2020).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Le chapitre 75 correspond aux locations de salle, loyers divers mais aussi aux excédents des budgets annexes à caractère administratif. Ainsi en 2019, sur ce chapitre a été versé l'excédent de budget « Lotissements communaux » correspondant à 64 840.53 €.

En 2021, les locations de salles ont été estimées de façon prudente.

Produits financiers (chapitre 76) :

Il s'agit d'une part sociale auprès du crédit agricole.

Produits exceptionnels (chapitre 77) :

Ce chapitre correspond à des mandats annuels sur des exercices antérieurs et des produits de cession d'immobilisations.

En 2020, c'est sur ce chapitre que la vente de l'ancien local de La Poste a été enregistrée.

Les excédents dégagés par la section de fonctionnement permettent d'assurer le financement de ces investissements sans recourir à un emprunt en 2021.

La Section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Dans les précédents mandats, les élus communaux créaient des opérations distinctes à chaque nouveau projet d'équipement.

Dans un souci de réactivité et de souplesse, l'actuelle équipe municipale souhaite réunir dans 5 grandes opérations les 36 opérations existantes, étant précisé que certaines continuent d'exister quand bien même elles ne sont plus utilisées.

Cela permettra aussi de supprimer les montants inscrits en « hors opérations » et délibérés au chapitre.

Il est proposé de voter le budget primitif, pour la dernière fois, avec les opérations existantes du fait de la présence de restes à réaliser. Il sera ensuite proposé une décision modificative afin de réunir lesdites opérations dans les 5 plus globales que sont :

- Opération 15 : Matériel
- Opération 25 : Equipements sportifs
- Opération 26 : Voirie et réseaux
- Opération 29 : Bâtiments communaux
- Opération 36 : Urbanisme -Réserves foncières

L'annexe n°1 jointe détaille les opérations actuelles et les opérations futures.

Conformément à l'annexe 2 jointe, pour 2021, la section d'investissement s'équilibre à 3 765 500.00€ dont 3 453 500.00€ de dépenses d'équipement.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 227 000.00€ et les opérations d'ordre à 85 000.00€

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour la restructuration des équipements sportifs.

La procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'Assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financements.

2. BUDGET ANNEXE « COMMERCE-CABINET MEDICAL »

La section de fonctionnement :

Le budget annexe « Commerces-cabinet médical » est déficitaire au Compte Administratif 202 du fait des opérations d'ordre liées à l'amortissement soit un résultat de fonctionnement de – 10 933.45€.

Pour 2021, la section s'équilibre à 64 377.86€ : les dépenses résultant principalement du déficit cumulé de 43 667.86€ et de l'amortissement de 17 300.00€. Ces dépenses sont équilibrées par une subvention communale d'un montant de 51 654.86€ tandis que les dépenses de fonctionnement liées aux immeubles bénéficient d'un remboursement de la part des locataires.

La section d'investissement :

La section d'investissement du budget annexe « Commerces-cabinet médical », quant à elle, s'équilibre en 2021 à 43 496.73€, après avoir été excédentaire en 2020 à + 10 607.56€.

Pour 2021, les dépenses d'investissement sont essentiellement liées à l'emprunt et à un amortissement de subvention. Elles sont équilibrées par l'excédent cumulé reporté et l'amortissement.

3. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA BRIGASSIERE »

Les budgets lotissements communaux sont des budgets annexes particuliers dans lesquels il est procédé à des opérations de stockage et déstockage dans le cadre des ventes dont découlent des opérations comptables entre sections.

En 2021, il reste en fonctionnement à s'acquitter des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de clôturer le marché des VRD avec les révisions.

En investissement, il s'agit uniquement d'opération de constatation des stocks et de déstockage.

Il sera proposé courant 2021 de clôturer ce budget.

4. RATIOS COMPLEMENTAIRES

Ratio : dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population

N.B : Dépenses réelles de fonctionnement = dépenses sans les dépenses liées aux travaux en régie.

Année	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses DRF (€)	1 977 218.21	1 953 945.97	1 885 201.41	1 665 060.20	2 136 339.86
Population (Habitants)	3 444		3 505		3 554
Ratio (€/hab)	574.11	567.35	537.86	475.05	601.11
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 829€/hab					

Ratio : produits des impositions directes (y compris fiscalité reversée)/population

Année	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Produits des impositions directes (€)	1 382 542.73	1 435 645.62	1 439 856.88	1 478 924.67	1 456 043.00
Population (Habitants)	3 444		3 505		3 554
Ratio (€/hab)	401.44	416.85	410.80	421.95	409.69
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 603€/hab					

Ratio : Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population

Année	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes (€)	2 469 469.15	2 664 721.25	2 472 011.88	2 586 220.32	2 567 855.00
Population (Habitants)	3 444		3 505		3 554
Ratio (€/hab)	717.04	773.73	705.28	737.87	722.53
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 1 016€/hab					

Ratio : Dépenses brutes d'équipement/population

Année	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses (€)	2 882 193.78	968 809.38	2 620 372.86	961 866.51	3 448 100.00
Population (Habitants)	3 444		3 505		3 554
Ratio (€/hab)	836.88	281.30	747.61	374.43	970.20
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 330€/hab					

Ratio : Dette/population

	Capital restant dû au 31/12/2018	Population au 01/01/2019	Capital restant dû au 31/12/2019	Population au 01/01/2020	Capital restant dû au 31/12/2020	Population au 01/01/2021
	3 137 555.46	3 444	2 914 370.31	3 505	2 689 081.57	3 554
Ratio (€/hab)	911.02		831.49		756.64	
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 773€/hab						

Ratio : DGF/population

Année	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
DGF (€)	290 000.00	298 362.00	303 697.00	303 697.00	303 697.00
Population (Habitants)	3 444		3 505		3 554
Ratio (€/hab)	84.20	86.63	86.65	86.65	85.45
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 150€/hab					

Ratio : Dépenses de personnel/ DRF

Année	BP chapitre 12	CA chapitre 12	dépenses de fonctionnement CA	remboursement de frais de personnel	masse salariale réelle	ratio réel sur les dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement CA	ratio sur recettes de fonctionnement	Evolution population municipale INSEE
2015	900 364,00	894 627,38	2 010 470,54	134 912,01	759 715,37	37,79	2 360 215,51	32,19	3152
2016	882 925,00	875 158,52	1 694 012,79	140 560,17	734 598,35	43,36	2 236 647,47	32,84	3238
2017	938 550,00	920 893,15	1 828 957,70	144 410,82	776 482,33	42,45	2 461 189,06	31,55	3322
2018	997 750,00	972 546,17	1 829 015,44	124 376,87	848 169,30	46,37	2 471 041,78	34,32	3407
2019	1 032 420,00	1 021 997,69	1 981 604,64	231 805,06	790 192,63	39,88	2 748 947,01	28,75	3444
2020	995 000,00	953 270,55	1 797 617,15	150 000,40	803 270,15	44,69	2 633 171,94	30,51	3505
2021	1 082 000,00								3554
							Variation Population entre 2015 et 2021	12,75	

Pour information, en 2017, le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement pour les communes de la strate de moins de 3 500 habitants à 5 000 habitants en 2018 est de 53%.

Ratio : Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF

Année	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses DRF (€)	1 977 218.21	1 953 945.97	1 885 201.41	1 665 060.20	2 136 339.86
Remboursement de dette	223 500.00	223 181.34	226 000.00	225 263.81	227 000.00
RRF	2 469 469.15	2 664 721.25	2 472 011.88	2 586 220.32	2 567 855.00
Ratio	0.89	0.81	0.85	0.73	0.92
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 0.89					

Ratio : Dépenses brutes d'équipement/ RRF = taux d'équipement

Année	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Dépenses brutes d'équipements(€)	2 882 193.78	968 809.38	2 620 372.86	961 866.51	3 448 100.00
RRF (€)	2 469 469.15	2 664 721.25	2 472 011.88	2 586 220.32	2 567 855.00
Ratio	1.17	0.36	1.06	0.37	1.34
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 0.32					

Ratio : Dette/ RRF = taux d'endettement

	Capital restant dû au 31/12/2019	RRF 2019	Capital restant dû au 31/12/2020	RRF 2020	Capital restant dû au 31/12/2021
	2 914 370.31	2 664 721.25	2 689 081.57	2 586 220.32	2 463 113.87
Ratio	1.09		1.04		
Dernier ratio officiel selon strate de population 2018 = 0.76					